

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 334

présenté par

M. Nadot

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport évaluant la mise en œuvre de la présente loi au regard des indicateurs nationaux de suivi des Objectifs de développement durable des Nations unies que la France s'est engagée à atteindre d'ici 2030.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire explicitement la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) dans le cadre des Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) auxquels la France a souscrit, notamment l'objectif n° 5 (égalité femme-homme) et l'objectif n° 9 (résilience des infrastructures et innovation).

Sur l'égalité femme-homme en particulier, au-delà d'une situation générale où les femmes sont sensiblement moins nombreuses dans la recherche française, les nouvelles voies de recrutements ouvertes par la LPPR, notamment via les chaires de "professeurs juniors" (tenure-track) soulèvent un risque de discrimination accru à l'encontre des femmes.

D'où l'importance d'évaluer à échéance régulière la mise en œuvre de la LPPR au regard des ODD.